ASSOCIATION SYNDICALE DES COPROPRIETAIRES DES LOTISSEMENTS DES CHARBONS BLANCS

ORMES le 10 février 2018

ASSEMBLEE GENERALE DU 18 JANVIER 2019 à 18h30

Les propriétaires des lots constituant le lotissement des "CHARBONS BLANCS" à ORMES se sont réunis en assemblée générale, salle François RABELAIS à ORMES, sur convocation faite à chacun par distribution en boîte aux lettres, à l'initiative du bureau de l'association syndicale des lotissements des "CHARBONS BLANCS".

Sont présents :

- pour l'**ASCPLCB :**
  - Eric VOISIN, préside l'assemblée générale
  - Jean Pierre GUILLOT, Secrétaire
  - Maurice LITIERE, Trésorier
- pour l'**ASCPCB :** Jean Paul TONNIEAU, Président
- pour l'**ASCPHO :** Philippe MOREAU, Président
- pour l'**ASCPCC et** l'**ASCPHC :** Eric VOISIN, Président
- Pour la mairie d'Ormes :
  - Bruno SOLON, Directeur Général des Services

Sont absents excusés :

- pour l'**ASCPM :** Maryline BOSSE, Présidente
- Pour la mairie d'Ormes :
  - Alain TOUCHARD, Conseiller Départemental Maire

La feuille de présence, permet de constater que 33 associés sont présents ou représentés.

Sont présents pour l'A.S.C.P.C.B. Mesdames / Messieurs : BOYER, CAQUERET, CARROUE, Commune d'Ormes, DESPORT, GIRARD, GUILLOT, LE MOING, MERCIER, PIEDALLU, PRAT, SCHMIT, SOULAS, TONNIEAU, VALADARES, VASSE.

Est présent pour l'A.S.C.P.H.O. Mesdames / Messieurs : MOREAU.

Sont présents pour l'A.S.C.P.M. Mesdames / Messieurs : BOSSE, JURE, VOIDEY.

Sont présents pour l'A.S.C.P.C.C. Mesdames / Messieurs : BERTRAND, BURET, DESPRES, DUBAS, GRAVIER, GUILLOU, IMBERT, LECLOIU, LIEVIN, MATINEZ, RIVIERE, TEXIERA DE FARIA, VOISIN.

Est présent pour l'A.S.C.P.H.C. Madame / Monsieur :

Soit un total de 232 associés absents.

En conséquence le Président passe directement à l'Assemblée Générale extraordinaire et peut délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Bilan moral et financier 2018.
- Présentation et mise aux voix du budget prévisionnel 2019.
- Pour chaque association de copropriétaires suivante ; ASCLCB, ASCPHO, ASCPM, ASCPCC et ASCPHC :
  - Appel aux candidatures et mise aux voix des membres du bureau de l'association syndicale.
  - Adhésion de l'association syndicale à l'ASCPLCB.
- Fréquence des réunions de bureau.
- Projets d'animations.
- Questions diverses.

Le Président présente les vœux de l'association à l'assemblée des copropriétaires, et les remercie d'être venus.

BILAN MORAL :

* <u>But de l'association depuis que la commune a repris la gestion de la télédistribution :</u>

- Etre le lien entre la population des lotissements des Charbons Blancs et la municipalité.
- Permettre à chacun de transmettre ses remarques (réunions de bureau mensuelles de l'association).

* <u>Télédistribution</u> :

- Gérée par la mairie depuis le 1er janvier 2000. L'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES Centre Loire assure la maintenance du réseau 7 jours / 7 de 8h00 à 22h00 au 06.17.68.44.34.

* <u>Site Internet</u> :

- http://charbonsblancs09.chez.com. L'administrateur est Pierre PRAT.

* Animations de l'année 2018 :

  - Participation à l'organisation des « Virades de l'Espoir » (randonnées pédestres et VTT), fin septembre 2018 à la Canaudière au profit de l'association « Vaincre la Mucoviscidose ».
  - Soirée « Beaujolais Nouveau » du 3ème vendredi de novembre 2018 qui a eu lieu dans le bar de la Salle Rabelais : Bilan financier excédentaire (73,28 €).

* Projet « VOISINS VIGILANTS » :

  - Eric VOISIN rappelle que le principe n'est pas de remplacer la Police mais d'être vigilant à ce qui se passe dans le quartier, la rue, autour de chez soi afin d'alerter via internet ou SMS, ses voisins eux-mêmes adhérents et la police nationale si la mairie devenait « mairie Vigilante » et qu'un contrat de partenariat était signé entre la communauté, la mairie et la police.
  - Eric VOISIN rappelle le site internet « www.voisinsvigilants.org » et son fonctionnement. L'adhésion se fait très simplement sur le site et une demande est transmise aux référents de la communauté choisie qui valident l'adhérent.
  - Eric VOISIN informe que la communauté « VOISINS VIGILANTS » des Charbons Blancs est organisée par rue pour en faciliter la gestion. Tout nouveau membre qui veut rejoindre le groupement doit être validé par le référent de la communauté, d'où la nécessité de composer de petits ensembles par rue ou tout le monde se connait.
  - Elle est actuellement composée de 45 membres (soit une augmentation de 12,50% par rapport à janvier 2018) répartis en 5 communautés jumelées entre elles :
    - « CHARBONS BLANCS RONSARD » : 10 membres,
    - « CHARBONS BLANCS DORAT » : 10 membres,
    - « CHARBONS BLANCS MONTAIGNE » : 10 membres
    - « CHARBONS BLANCS MARTINIERE » : 2 membres
    - « CHARBONS BLANCS BOETIE » : 13 membres.
  - Ces 5 communautés sont également jumelées avec celle du Clos Lucile, composée de 23 membres.
  - L'objectif de l'association des Charbon Blancs pour 2018 est toujours d'augmenter le nombre de membres au sein des communautés existantes et la création de nouvelles communautés dans de nouvelles rues.
  - Il est rappelé que les membres du bureau restent à la disposition de chacun pour toutes précisions complémentaires.

BILAN FINANCIER :

Remerciements à Monsieur LITIERE pour son travail de trésorier et l'importance de son engagement. A la lecture du bilan financier, la manifestation organisée ainsi que les intérêts bancaires ne couvrent pas la totalité des frais de fonctionnement de l'association (-96,97 €). Le poste le plus important des dépenses est l'assurance.

PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL :

Proposition du nouveau budget de fonctionnement soumis et accepté à l'unanimité par l'assemblée.

APPEL DES CANDIDATURES DES MEMBRES DU BUREAU DE L'ASCPCB :

Les membres sortants, Messieurs JP. TONNIEAU, M. LITIERE, JP. GUILLOT et P. PRAT se représentent. Ils sont réélus à l'unanimité. Leurs pouvoirs prendront fin avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018.

Président	J-P. TONNIEAU	3 rue Rémy Belleau
Trésorier	M. LITIERE	30 rue du 30 Août 44 – 45120 Chalette
Secrétaire	J-P. GUILLOT	4 boulevard Pierre de Ronsard
Membre	P. PRAT	13 rue Jean Dorat

APPEL DES CANDIDATURES DES MEMBRES DU BUREAU DE L'ASCPHO :

Les membres sortants, Messieurs P. MOREAU et C. PAUL se représentent. Suite à l'appel de candidature, il n'y a pas de volontaire pour compléter le bureau. Les membres restants sont réélus à l'unanimité. Leurs pouvoirs prendront fin avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018.

Président	P. MOREAU	12 rue Michel E de Montaigne
Secrétaire	C. PAUL	13 rue Joachim du Bellay
Trésorier		

APPEL DES CANDIDATURES DES MEMBRES DU BUREAU DE L'ASCPM :

Les membres sortants, Madame M BOSSE et Madame I. MARCHAND se représentent. Suite à l'appel de candidature, il n'y a pas de volontaire pour compléter le bureau. Les membres restants sont réélus à l'unanimité. Leurs pouvoirs prendront fin avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018.

Président	M. BOSSE	2 rue Malherbe
Secrétaire	I. MARCHAND	18 rue Descartes
Trésorier		

APPEL DES CANDIDATURES DES MEMBRES DU BUREAU DE L'ASCPCC et de L'ASCPHC :

Les membres sortants, Monsieur E. VOISIN et Madame E. GUILLOU se représentent. Suite à l'appel de candidature Il n'y a pas de volontaire pour compléter le bureau. Les membres sont réélus à l'unanimité. Leurs pouvoirs prendront fin avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018

Président	E. VOISIN	17 rue de la Boétie
Secrétaire	E. GUILLOU	26 rue Michel E. de Montaigne
Trésorier		

ADHESION A L'ASCPLCB :

L'assemblée vote à l'unanimité pour reconduire l'adhésion des associations syndicales à l'ASCPLCB qui gère les associations des Charbons Blancs. Les Présidents de chaque association syndicale sont membres d'office selon les statuts de l'ASCPLCB. Messieurs E. VOISIN, JP. GUILLOT, M. LITIERE, sont reconduit dans leurs fonctions :

Président	E. VOISIN	17 rue La Boétie
Vice-Président	J-P. TONNIEAU	3 rue Rémy Belleau
Vice-Président	P. MOREAU	12 rue Michel E de Montaigne
Vice-Président	M. BOSSE	2 rue Malherbe
Trésorier	M. LITIERE	30 rue du 30 Août 44 – 45120 Chalette
Secrétaire	J-P. GUILLOT	4 boulevard Pierre de Ronsard

CALENDRIER DES REUNIONS DU BUREAU.

Rappel !!! Le bureau se réunit une fois par mois sauf pendant les vacances estivales. Ces réunions se déroulent au chalet des associations à partir de 20h30. Elles sont ouvertes à l'ensemble des co-propriétaires.

Le calendrier des réunions 2019 est le suivant :

* Mercredi 27 février ;
* ~~Mercredi 20 mars~~ ;
* Mercredi 24 avril ;
* Mercredi 22 mai ;
* Mercredi 19 juin ;
* Mercredi 18 septembre ;
* Mercredi 16 octobre ;
* Vendredi 22 novembre (au bar de la salle Rabelais en raison du « Beaujolais Nouveau ») ;
* Mercredi 18 décembre ;

Projet d'animations pour 2019 :

Programme des animations prévues :

- Participation à l'organisation des Virades de l'espoir (tracé et balisage des parcours des randonnées pédestres et VTT) le dimanche 29 septembre 2019, à la Canaudière.
- Soirée « Beaujolais Nouveau » le vendredi 22 novembre 2019, bar de la salle François Rabelais.

QUESTIONS DIVERSES EVOQUEES PAR LES CO-PROPRIETAIRES PRESENTS CONCERNANT NOTRE QUARTIER :

- Panneaux aux abords de l'école de musique :

  Monsieur SOLON et les élus présents répondent que cette disposition est volontaire et a été débattu en Conseil. C'est le code de la route qui s'applique avec la règle de la « priorité à droite ».

- Panneau « Voisins Vigilants » situé en face le cimetière / Problème de fixation / Celui-ci est en bas du poteau.

  Monsieur SOLON prend note et transmet l'information aux Services techniques.

- Rue Malherbes, une borne de télédistribution est détruite.

  Monsieur SOLON prend note. Il est rappelé que sur le site de la mairie, il y a un espace pour signaler les disfonctionnements.

- Rue Blaise Pascal : Problème d'entretien des espaces verts pas fait, avec des « mauvaises herbes » invasives chez les riverains

  Monsieur SOLON fait part de conditions difficiles passées (personnel malade, départ du directeur des Services techniques…). La municipalité a dû faire appel à de la sous-traitance auprès d'une entreprise. Aujourd'hui tout est rentré dans l'ordre.

- Problème d'entretien des venelles. Problème d'entretien des venelles. Le problème est récurrent d'année en année avec la formation de nids de poule avec la pluie.

  Monsieur SOLON prend note.

Point sur les questions évoquées lors de l'AG 2018 :

- Éclairage public : Panne récurrente côté Rue Antoine de Baïf / Rue Remy Belleau / Place salle Rabelais /Chemin de la Messe.

  Monsieur Le Maire répond qu'un programme de modification de l'éclairage public en Led est planifié sur 3 ans. ***Problème à priori réglé.***

- Skate-park Problème : Problème de nuisances sonores évoqué par les habitants rue Antoine de Baïf.

  Monsieur le Maire répond qu'il va demander à ses services de voir si une action peut être menée pour réduire le problème. ***A priori, il n'y pas eu de nouvelles remarques formulées à la mairie.***

- Problème de vitesse aux abords de la Nouvelle école de musique.

  A voir suite aux travaux de voirie prévus : Rehaussement de la chaussée au carrefour. ***Travaux réalisés.***

- Problème de visibilité à l'angle de l'allée St Saint-Exupéry et la rue des 3 Cornets (Taille de la végétation)

  Monsieur le Maire répond qu'il va voir avec le propriétaire, sinon avec ses services techniques. ***Problème réglé.***

- Réaménagement de l'ancienne station d'épuration.

  Monsieur le Maire répond qu'une étude sera lancée cette année par la Mairie. ***Etude en cours avec le projet de ZAC.***

- Réaménagement carrefour Rue Joachim du Bellay / Rue Malherbe : Les riverains demandent d'installation de panneaux « Stop ».

  Monsieur le Maire répond que ce point sera à étudier et à approfondir. ***Point évoqué par les élus en commission. La disposition existante sera conservée. C'est la règle routière de la « Priorité à droite » qui s'applique.***

- Fibre optique : 90% de la population peut-être connectée (pour le moment, priorité clients SFR). ***Aujourd'hui les clients ORANGE peuvent également être raccordés.***

Enfin Monsieur le Maire rappelle que nous avons la chance d'avoir dans la composition de notre bureau 4 élus et que nous pouvons passer par eux pour faire remonter des informations de disfonctionnement. A cette occasion, Monsieur VOISIN rappelle que les réunions de bureau mensuelles sont prévues également à cet effet et que chacun des copropriétaires y est cordialement invité et le bienvenu.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance et invite l'assemblée à partager la galette avec le verre de l'amitié.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, en la volonté du bureau de servir l'intérêt de l'ensemble des copropriétaires.

Le Président / M. VOISIN

Certifiée conforme et véritable.